

DEPARTEMENT
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
CAEN

CANTON
TROARN

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROARN
DU 29 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Troarn s'est réuni à la mairie de Troarn, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique LEFRANCOIS, Maire de Troarn.

Référence de la Délibération : 58/11/11

NOMBRE

de conseillers en exercice	27
de présents	22
de votants	24

**Compte-rendu des Commissions
Environnement et Urbanisme :**
**Nuisances sonores de
l'Autoroute A 13**
(rectificatif en erreur matérielle)

Date de la convocation : 23/11/2011
Date de sa publication : 23/11/2011

Nombre de votes pour : 24
Nombre de votes contre :
Nombre d'abstentions :

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa publication ou notification
le : 7/12/2011
et de sa transmission au contrôle de
légalité le : 7/12/2011

Etaient présents : Madame Dominique Lefrançois, Madame Françoise Cathéaugrue, Monsieur Bruno Glaçon, Madame Aline Rossato, Monsieur Olivier Renou, Monsieur Maurice Letrésor, Madame Valérie Gilles, Monsieur Romain Mokeddel, Madame Geneviève Angot, Madame Catherine Ouin, Monsieur Claude Lannoy, Madame Marie-Jane Carlemont, Monsieur Christophe Dubois, Monsieur Franck Gérald, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Madame Sylvie Chevalier, Monsieur Thierry Cébrian, Monsieur Thierry Rousselin, Monsieur Dominique Normand.

Absents représentés : Monsieur Serge Lemoire représenté par Madame Geneviève Angot, Monsieur Jean Renaud représenté par Monsieur Claude Lannoy, Monsieur Christophe Lemarchand représenté par Madame Isabelle Bigot.

Absentes excusées : Madame Lynda Bouley, Madame Bernadette Aubert.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain Mokeddel

Vu l'avis des Commissions "Environnement" et "Urbanisme" du 28 septembre 2011,

Considérant les nuisances sonores pesant sur les habitants de Troarn et de sa Commune associé Bures sur Dives occasionnées par l'autoroute A13 traversant le territoire communal,

Considérant qu'une augmentation certaine de ces nuisances est perçue depuis plusieurs années,

Considérant l'impact néfaste de cette pollution acoustique sur la santé de chacun,

Considérant que les mesures acoustiques, réalisées par la société concessionnaire, de par leur ancienneté, sous estiment la situation actuelle au regard de l'augmentation du trafic, et que des mesures acoustiques réalisées par des riverains tendent à démontrer la sous estimation des chiffres publiés par la SAPN,

Considérant que ces mesures, réalisées par la SAPN, soulèvent un doute sérieux quant à la neutralité et la déontologie,

Considérant la dépréciation foncière des biens immobiliers situés à proximité de l'autoroute A 13,

Considérant l'absence de concertation et d'information des pouvoirs publics constatée à ce jour,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (Madame Catherine Ouin ne prend pas part au vote)